

Le Service National Universel au cœur de la République
avec
Les Classes de Citoyenneté

10 questions, 10 réponses pour comprendre :

- 1) [Que sont Les Classes de Citoyenneté ?](#)
- 2) [D'où vient cette idée ?](#)
- 3) [Quel bénéfice les jeunes volontaires en Service civique peuvent-ils attendre des Classes de Citoyenneté ?](#)
- 4) [Quels bénéfices la France et l'Europe peuvent-elles en attendre ?](#)
- 5) [10 jours, n'est-ce pas trop ou trop peu ?](#)
- 6) [Quel serait le rôle de l'Agence du Service Civique ?](#)
- 7) [Pourquoi le ministère de la Défense doit-il en être le maître d'œuvre et quel en sera le coût ?](#)
- 8) [L'EPIDE comme opérateur pour encadrer les Classes de Citoyenneté, que cela signifie-t-il concrètement ?](#)
- 9) [Les associations qui accueillent les volontaires en Service Civique sont-elles parties prenantes des Classes de Citoyenneté ? Qui seront les formateurs dans ces Classes ?](#)
- 10) [Que faut-il aujourd'hui pour que les Classes de Citoyenneté fonctionnent demain ?](#)

1) Que sont Les Classes de Citoyenneté ?

Il s'agit de remettre au premier plan la fonction du **Service National** « *Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel* ». (Code du service national Art. L111-1).

Chaque année, 700 000 jeunes garçons et filles d'une classe d'âge sont directement concernés par le Service National Universel qui « *comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux* ». Cet « *appel sous les drapeaux permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la Nation.* » (Code du service national Art. L111-2).

Aux côtés de cet appel sous les drapeaux pour les militaires professionnels qui œuvrent pour la dissuasion nucléaire, les capacités d'interventions extérieures et le renseignement, **les Classes de Citoyenneté** veulent s'inscrire dans le « **Parcours de Citoyenneté** » qui remplace le service militaire depuis sa disparition. Instruction civique au lycée, recensement à la mairie et participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sont actuellement les seules étapes du Parcours Citoyen !

Dans le cadre du Service civique, pour compléter ce parcours et le rendre plus efficient, la Nation offre à un jeune sur sept le bénéfice d'une **formation civique et citoyenne**.

La loi du 10 mars 2010 sur le Service Civique n'est pas entièrement appliquée : de très nombreux jeunes volontaires ne bénéficient toujours pas de cette formation prévue dans la loi. Depuis sa création, le Service Civique est ainsi amputé d'une de ses composantes essentielles. Par contre-coup, le pays se prive d'un facteur de paix (la cohésion sociale) qui agirait comme **un ferment républicain**.

Les Classes de Citoyenneté veulent :

- offrir **une formation civique et citoyenne** à 100 000 volontaires en Service Civique par an,
 - d'une durée de 10 jours consécutifs,
 - dans sept centres régionaux (à terme 25 centres) ;
- contribuer à développer pour un jeune sur sept d'une classe d'âge, l'esprit de défense et un sentiment d'adhésion aux valeurs de notre pays, tout en confortant leur identité européenne.
- favoriser ainsi la cohésion et la mixité sociale voulues par loi.

2) D'où vient cette idée ?

2005 : Un établissement d'enseignement (collège, lycée), pouvant accueillir 600 élèves dont 400 en Internat, ferme ses portes. Il est racheté par l'EPIDE qui en occupe une petite partie.

Des locaux vacants, un site unique à préserver (bâtiments du 19^{ème} siècle, dans les bocages du Haut-Anjou à Combrée).

2009 : un cerveau collectif constitué de quelques membres de l'association d'anciens élèves et de son président décident d'agir pour permettre à ces bâtiments qualifiés dès l'origine de "Palais de l'éducation" de continuer d'abriter la formation de jeunes, aux côtés de l'EPIDE.

2010-2012 : élaboration du concept de Classes de Citoyenneté : site Internet, rencontres, échanges avec les ministères et élus locaux /nationaux. L'idée est très bien reçue, mais n'est pas concrétisée.

Janvier 2015 : les événements servent de catalyseur. Les Classes de Citoyenneté apparaissent désormais comme un excellent moyen de créer pour notre jeunesse un sentiment d'appartenance à la collectivité nationale et de participer ainsi à la prévention d'actes antirépublicains, le besoin de la défendre contre les agressions venant de l'intérieur.

3) Quel bénéfice les jeunes volontaires en Service civique peuvent-ils attendre des Classes de Citoyenneté ?

- Une meilleure assise personnelle : se sentir plus fort, s'assumer et s'affirmer comme jeune adulte capable de se prendre en charge, établir ou renforcer des convictions, donner un sens à son activité actuelle (volontaire) et future (professionnelle).
- Des points de repères communs, un sentiment d'appartenance renforcé : au travers de rencontres avec des jeunes d'horizons différents, partager des moments privilégiés (efforts intellectuels, physiques, convivialité...), et des temps de libre activité, (re)construire le futur avec des personnalités qui, chacune dans leur domaine, défendent les valeurs citoyennes.
- Des moments forts, de bons souvenirs.
- Un booster mental pour entrer dans le monde des adultes citoyen à part entière, pour se valoriser face à de futurs employeurs, à partir des compétences acquises durant son service civique.

4) Quels bénéfices la France et l'Europe peuvent-elles en attendre ?

Positionnée comme le premier rempart contre les agressions de l'intérieur (xénophobie, intolérance, incivilités...), la défense civile trop délaissée aujourd'hui doit retrouver sa place, aux côtés de la défense militaire. La formation civique et citoyenne des Classes de Citoyenneté contribue à renforcer la solidarité de défense (prévention à l'école, au travail, en famille, entre amis...) pour savoir dire "stop" quand les valeurs de la république sont bafouées.

Pendant son service civique (et au-delà), en agissant selon les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, tolérance, entraide, devoir civique, etc.), le jeune volontaire devient catalyseur de cette solidarité de défense, dans son entourage.

Chaque année, ces bataillons de volontaires formés à l'esprit de défense conduiront 100 000 jeunes sur le terrain de la cohésion nationale, de la mixité sociale et *du sentiment d'appartenance à la communauté nationale* ».

A l'échelle de l'Europe, le service civique pourrait être considéré comme le pendant « civique » du programme Erasmus. L'échange d'expériences à travers un service civique international ne peut être que profitable à l'équilibre géostratégique. Les Classes de Citoyenneté et ses sept centres régionaux peuvent y contribuer largement.

5) 10 jours, n'est-ce pas trop ou trop peu ?

Trop ou trop peu par rapport à quoi ? Certes, cette formation est plus beaucoup plus courte que l'ancien service militaire qui durait 12 mois, et plus longue que l'actuelle Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Mais l'objet n'en est pas le même.

Trop courte ?

La formation civique et citoyenne est développée à partir du « **Référentiel de formation** » élaboré par l'Agence du Service civique en 2012. Elle est conçue pour être intense, reposant sur une pédagogie mobilisante et motivante. Avec des contenus variés, certains obligatoires, d'autres à la carte, en fonction des orientations et capacités de chacun. Le but n'est pas d'en faire des experts sur tous les sujets, mais de renforcer leur détermination à être des citoyens actifs.

10 jours intenses peuvent suffire pour semer des graines qui germeront à l'occasion des expériences positives qu'ils vivront ensuite (service civique et au-delà). 10 jours pleins, 24h/24, immergés en internat.

10 jours, mais pas seulement : à l'issue de leur formation, ils auront accès aux conférences données ici ou là et mises en ligne par les centres ; un forum sur Internet, les réseaux sociaux, des blogs leur permettront de prolonger la formation avec des échanges sur les situations vécues et l'actualité.

Trop longue ?

L'objectif est ambitieux, qui vise des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

10 jours ne sont pas trop pour :

- faire connaissance avec beaucoup d'autres jeunes venant d'horizons différents,
- prendre conscience qu'on peut jouer un rôle dans la défense de son pays,
- se motiver à le faire,
- acquérir les connaissances et outils nécessaires ...

6) Quel serait le rôle de l'Agence du Service Civique ?

Le décret d'application du 12 mai 2012 précise à l'article R. 121-15. : «*Le référentiel de la formation civique et citoyenne mentionnée à l'article L.120-14 ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette formation sont définis par l'Agence du Service Civique*». Il revient donc à l'Agence de remettre dans ses missions prioritaires celles de rassembler les moyens nécessaires à la mise en œuvre des Classes de Citoyenneté, d'en être le maître d'ouvrage. Puis de veiller à leur bonne exécution par des contrôles et des évaluations régulières.

7) Pourquoi le ministère de la Défense doit-il en être le maître d'œuvre et quel en sera le coût ?

Le maître d'œuvre réalise ce que le maître d'ouvrage a souhaité.

Le maître d'œuvre est l'expert pour réaliser un objet de sa spécialité et assurer la logistique.

Par nature, la vocation du ministère de la Défense est la défense. La défense militaire évidemment, et aussi la défense civile ; les deux doivent être en phase, synchrones.

De fait, petit à petit, et particulièrement depuis la mise en place de la force de dissuasion et de la professionnalisation de l'armée, la Défense s'est centrée sur la défense militaire et s'est éloignée du citoyen. En retour, le citoyen ne se sent plus concerné non plus.

Ainsi, via le Service National Universel, le Service Civique, et les Classes de Citoyenneté, le dispositif d'une défense citoyenne vient-il compléter les trois dispositifs actuels de La Défense : dissuasion nucléaire, capacité d'interventions extérieures et renseignement.

Bien entendu, ce n'est pas parce que le ministère de la Défense est maître d'œuvre qu'il doit tout faire. Il peut et doit agir en partenariat avec ceux qui ont la responsabilité des civils (ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Éducation Nationale, ministère de l'Intérieur, ...) et bien sûr les associations qui accueillent les jeunes en Service civique.

Le coût des Classes de Citoyenneté pour la formation de 100 000 jeunes chaque année serait de 150 millions d'euros. Il devra être prélevé sur le budget de l'État, de la même manière que le seront les 600 millions minimum nécessaires à l'accompagnement de 150 000 volontaires durant la durée de leur Service civique.

Une étroite coopération entre les différents ministères, une définition précise de leur rôle sont d'autant plus indispensables que cette mission pourrait être vue (à tort) uniquement sous l'angle défense (civile) revenant au Militaire, ou uniquement sous l'angle citoyen (Service civique). L'efficacité, dans le contexte actuel, repose sur cette coopération entre les ministères, c'est pourquoi, nous préconisons qu'elle soit coordonnée par les services du 1er ministre.

8) L'EPIDe comme opérateur pour encadrer les Classes de Citoyenneté, que cela signifie-t-il concrètement?

Depuis bientôt 10 ans déjà, cet Etablissement Public d'Insertion de la Défense, réussit largement sa mission. Il assure, au terme d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle de garçons et filles volontaires de 18 à 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant des difficultés sociales ou en risque de marginalisation. Cette mission semble loin de la mission première du ministère de la Défense, pourtant c'est à lui qu'est en partie confié l'avenir professionnel de 3 000 volontaires, chaque année dans 18 centres de formation. L'établissement est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de l'Emploi, de la Ville et de la Défense.

Fort de cette expérience, l'EPIDe semble à même d'assurer cette nouvelle mission. Toujours sous la tutelle du ministère de la Ville qui est aussi celui de la Jeunesse et des Sports et qui a déjà en charge l'Agence du Service Civique, l'Établissement devra trouver de nouveaux espaces immobiliers pour y accueillir les Classes de Citoyenneté.

9) Les associations qui accueillent les volontaires en Service Civique sont-elles parties prenantes des Classes de Citoyenneté ? Qui seront les formateurs dans ces Classes ?

Les intervenants et formateurs pourront être :

- Des animateurs fils rouges de leurs classes (18 -23 personnes /classe)

- Des experts, pour effectuer des exposés avec questions/réponses, pour animer des ateliers par thèmes, allant de classe en classe, ou en regroupant des apprenants de différentes classes.
- Des invités exceptionnels (responsables politiques, responsables d'association, responsables religieux, entrepreneurs, simples citoyens exemplaires dans leur domaine).

Compte tenu de leur savoir-faire, ancrés dans la culture et l'histoire de notre pays, les associations (fédérations) seront largement sollicitées pour participer à ces formations, de manière ponctuelle, ou systématique pour peu qu'elles aient les agréments de formation officielle dans les domaines recouvrant les thèmes du Référentiel.

10) Que faut-il aujourd'hui pour que les Classes de Citoyenneté fonctionnent demain ?

Pour fonctionner demain, il faut démarrer dès aujourd'hui (2015). Il serait dommage (voire dommageable) d'attendre les prochaines élections présidentielles. Plus tôt démarrera cette mise en œuvre de la loi de 2010, plus vite les remparts aux agressions intérieures évoqués plus haut seront opérants.

Si tous les acteurs (gouvernement, assemblées, Agence pour le Service civique, ...) se mobilisent sur cette action, sans esprit partisan, une opération pilote peut être menée dès 2016. Le Code du Service National offre une large palette de possibilités. Une nouvelle loi n'est donc pas nécessaire. Gardons à l'esprit celle de mars 2010 sur le Service Civique et complétons le décret d'application de mai 2010 par un nouveau décret pour la reconnaissance des Classes de Citoyenneté confiées à l'EPIDe, sous l'égide de l'Agence du Service Civique. À l'Assemblée Nationale, les députés membres de la Commission de la défense nationale et des forces armées sensibles à cette question pourront faire des propositions au gouvernement.

Il est nécessaire d'envisager pour ce dispositif, une tutelle interministérielle sous la responsabilité du Premier ministre.

Une mise en place progressive avec montée en puissance, selon les résultats observés, faciliterait l'obtention des budgets. Une opération pilote sur 2 sites permettrait de :

- démarrer facilement et rapidement, avec une mission large et la possibilité de tester sur le terrain différentes manières de procéder, tant du point de vue de la logistique, que de celui des interventions pédagogiques ;
- vérifier que le concept et sa mise en œuvre fonctionnent bien ;
- effectuer les ajustements nécessaires avant d'élargir à 7 puis jusqu'à 25 centres.

Calendrier indicatif :

- 2015 : décision de mise en œuvre.
- 2015-16 : recherche et sélection de 7 sites permettant d'accueillir chacun 200 à 300 jeunes en internat.
- 2015-16 : organisation (logistique et pédagogique), qui fait quoi ?
- 4^{ème} trimestre 2016 : Opération pilote sur 2 sites durant 6 mois, soit 240 classes, environ 6 000 jeunes Volontaires.
- 2^{ème} trimestre 2017 : Bilan de l'opération pilote– ajustements.
- 4^{ème} trimestre 2017 : extension à 7 centres pour 30 000 Volontaires.
- 2018 à 2021 : extension à 25 centres, à raison de 5 centres/an (y compris dans les DROM-COM) pour recevoir 100 000 volontaires.

Le 20 février 2015